

LE MAIRE - Mesdames, Messieurs et Chers Collègues, je déclare ouverte la TROISIEME SESSION ORDINAIRE du CONSEIL MUNICIPAL.

x

x

x

LE MAIRE - Avant de commencer cette séance, j'adresse mes remerciements à tous ceux et à toutes celles qui ont contribué au succès de la réception de l'Assemblée des Conseils Généraux de France. J'ai reçu des félicitations du Président qui m'a demandé de vous les communiquer.

Je remercie en particulier les épouses des Adjointes et Conseillers Municipales qui ont pris part à la confection des repas ; j'adresse également mes remerciements aux Adjointes et Conseillers Municipales ainsi qu'au Service des Cantines Scolaires.

x

x

x

LE MAIRE - Je voudrais vous dire également que Saint-Denis a été particulièrement gâté dans le plan de relance ainsi que pour les travaux qui vont se faire prochainement à la Réunion. C'est ainsi que de gros travaux vont commencer concernant l'endiguement des Patates à Durand, la construction d'un CET à Moufia, d'un CES à la Jamaïque, la réalisation de la deuxième tranche de la Mairie en même temps que la première, l'électrification et la voirie dans les écarts.

A ces travaux particuliers vont s'ajouter les travaux que nous avons l'habitude de faire tous les ans, je veux parler de la 9e et 10e tranche d'assainissement, de la tranche annuelle de voirie urbaine et de chemins ruraux, de la restructuration de l'eau à la Montagne, des écoles, du mail du Chaudron, de la station de traitement des ordures ménagères et des eaux usées.

D'autres travaux vont se faire à Saint-Denis, il s'agit de la construction du Conseil Général près du Jardin de l'Etat, de la DASS au Chaudron, du Méridien et de l'aménagement du Boulevard Lancastel dans sa partie comprise entre la gare et le Parc Plaisance.

Le coût de ces travaux se chiffre à 2 ou 3 milliards de francs CFA.

Leur réalisation permettra de résorber partiellement le chômage.

M. BOYER Eric - En ce qui concerne la construction d'un CET à Moufia et d'un CES à la Jamaïque, je pense qu'ils sont trop éloignés de la ville. Est-ce que nous ne serons pas confrontés aux mêmes problèmes que ceux posés par le CES de Montgaillard ? Il faudra prévoir des transports pour le ramassage scolaire.

LE MAIRE - Ce que vous dites là est exact, mais les terrains ont été choisis d'une part avec le Vice-Rectorat et d'autre part en fonction des terrains disponibles. C'est le Vice-Rectorat qui m'a demandé de prévoir toutes ces implantations.

M. BOYER Eric - Le problème est de savoir si nous réussirons à remplir ce CES. Par contre, l'implantation d'un autre CES au Chaudron ne poserait pas tous ces problèmes.

LE MAIRE - Le CES de la Jamaïque se trouve au Chaudron. Il desservira la Bretagne, Commune Prima et Domenjod.

LE MAIRE - Nous pouvons passer maintenant aux affaires faisant l'objet de délégations.

M. BOURHIS, Responsable du Bureau Electoral, donne lecture des dispositions prises dans le cadre de sa délégation :

"Suivant votre volonté, concernant les Conseillers Municipaux et les Adjoints titulaires de délégations, de faire devant vous un compte-rendu de leurs activités, l'honneur m'échoit aujourd'hui d'inaugurer la mise en place de cette nouvelle disposition et c'est avec un réel plaisir que je m'efforcerai de vous faire le rapport des activités de mes délégations.

Chargé de la Circulation et du Bureau Electoral, je commencerai par ce dernier

Le Conseil Municipal ayant décidé de mettre sur ordinateur le fichier électoral je vais donc vous entretenir des dispositions en personnel et matériel que nous avons dû prendre pour la mise sur fiches individuelles des 36 421 inscrits et des nouvelles inscriptions déjà de l'ordre de 350 pour le mois de septembre.

Vous avez certainement remarqué que cette année, nous n'avons pas embauché du personnel supplémentaire qui était chargé de rédiger les listes manuscrites et d'établir les cartes électorales des nouveaux inscrits.

Les nouvelles fiches devant être dactylographiées, ce sont donc de dactylos que nous avons un grand besoin.

Il n'était pas question d'en embaucher de nouvelles, le recrutement étant assez difficile d'une part et d'autre part se serait posée la question des machines à écrire. Recrutement + matériel poseraient également un problème financier qu'il fallait résoudre avec nos propres moyens. Pour pallier aux difficultés que je viens d'énumérer, nous avons dû faire appel aux différents services de la Mairie.

A l'issue d'une réunion avec les Chefs de service et en accord avec eux, il a été décidé de répartir la tâche entre toutes les dactylos de l'Hôtel de Ville et d'établir un horaire qui ne perturberait pas la bonne marche des services.

L'établissement de ces fiches ne se fait pas rapidement, la moyenne est de 30 à l'heure par dactylo et j'entends de bonnes dactylos. A la moyenne de 5 dactylos supplémentaires par jour, les délais d'exécution seront d'environ deux mois.

La mise sur fiches du fichier électoral apporte un surcroît de travail au personnel du bureau électoral qui participe également à la frappe des fichiers.

Une nouvelle inscription doit se faire en trois exemplaires. La présentation de la carte d'identité est obligatoire ainsi qu'une pièce justifiant que l'intéressé habite bien la commune.

Ces pièces doivent être photocopiées, annexées au dossier de demande d'inscription qui est ensuite présenté à la commission administrative qui décide de l'inscription avant la délivrance du récépissé.

A ce sujet, je vous rappelle qu'un bon nombre parmi vous sont mandatés pour représenter Monsieur le Maire et le Conseil Municipal à ces commissions qui siègent tous les mercredis à la Mairie à compter de la lettre de convocation que vous avez dû recevoir et ce jusqu'au mois de décembre sans désespérer.

Avant de terminer, je tiens à remercier les différents Chefs de service pour leur étroite collaboration et les dactylos qui se déplacent dans la bonne humeur pour accomplir cette tâche supplémentaire."

(APPLAUDISSEMENTS)

M. BOURHIS - Nous avons choisi un mercredi car il y a des enseignants dans les commissions et pour ne pas immobiliser une salle de la Mairie, nous avons préféré convoquer une partie le matin et une autre l'après-midi.

LE MAIRE - Je pense que nous pouvons demander quels sont ceux qui veulent venir le matin et quels sont ceux qui veulent venir l'après-midi.

M. RIVIERE - Je suis venu mais il n'y avait personne pour me renseigner.

M. BOURHIS, Responsable également de la Circulation en Ville de Saint-Denis, donne lecture des dispositions prises dans le cadre de sa délégation :

"A l'occasion de précédents conseils municipaux, vous avez voté favorablement pour la mise en place :

- 1° d'une signalisation lumineuse coordonnée
- 2° d'un plan de circulation.

Je commencerai si vous le voulez bien, par vous parler du plan de circulation.

Je vais essayer de vous définir ce que c'est qu'un plan de circulation ainsi que la méthode appliquée pour son élaboration.

Quand on parle de circulation, on pense immédiatement à l'automobile. Or, les véhicules ne sont pas les seuls éléments de la circulation.

Les personnes qui se déplacent en utilisant différents moyens de locomotion (voiture particulière, camions, motos, cyclos, autobus) comme celles qui n'utilisent aucun de ces moyens, c'est-à-dire les piétons, forment l'ensemble de la circulation.

Il faut donc tenir compte de la place qu'occupe chacun de ces groupes en stationnant et en se déplaçant à l'intérieur de la cité et coordonner leurs déplacements dans un ensemble cohérent.

Voilà le rôle du plan de circulation.

Dès le départ, s'impose l'inventaire de ce dont nous disposons - de nos rues comme elles sont, de nos chemins communaux comme ils sont, des sens directionnels existants, du mode de stationnement, des parkings, des écoles, des emplacements des marchés, des centres commerciaux, en un mot de recenser tous les endroits qui recevront un grand nombre de personnes. Ce recensement est appelé "recueil des données".

A partir de ce "recueil des données", des enquêtes seront faites auprès des usagers :

- enquêtes personnelles auprès de ceux qui utilisent les transports en commun,
- du mouvement des personnes dans les centres commerciaux et culturels,
- pose de vignettes de couleur sur les voitures personnelles, ces signes devant permettre de les inventorier d'une façon assez précise sur les itinéraires empruntés afin de déterminer les sens les plus fréquents,

- enquête auprès des commerçants, pour le maintien de l'extension de la zone bleue - moyens de la faire respecter par une limitation payante ou par une action répressive - pistes cyclables à créer, si cela s'avère nécessaire - couloirs de circulation pour autobus et rues piétonnières (auein des marchés, des centres commerciaux).

L'ensemble des renseignements recueillis sont soumis à un traitement par l'informatique, l'ordinateur donnant les sens directionnels à utiliser, les stationnements les plus favorables. A partir de ces données, plusieurs variantes peuvent être proposées et le choix de la variante est fait par les commissions spécialisées, placées sous la présidence de Monsieur le Maire.

Je propose également que le choix des variantes soit soumis à votre approbation après explications par un technicien.

Avant de nous lancer totalement dans cette affaire, nous avons interrogé les Maires des communes de Métropole qui ont demandé la mise en place de plans de circulation. Dans l'ensemble, les résultats sont appréciables, bien que les plans ne soient pas totalement installés.

Donc après le choix des variantes, l'établissement de l'avant-projet et la mise en place de la signalisation verticale et horizontale prendront une durée de 8 à 10 mois.

Vous avez remarqué que je n'ai pas insisté dans le plan de circulation sur les transports en commun, moyen de locomotion qui tient une place importante à l'intérieur du plan.

Nous avons dû dissocier, l'étude de la restructuration des transports en commun du plan de circulation, ceci pour une raison qui ne vous laissera pas indifférents: "le financement".

Le plan de circulation est financé sur les propres fonds de la Commune.

Le plan de restructuration des transports en commun est subventionné par le Ministère des Transports Terrestres. Mais on peut bénéficier d'une subvention de ce Ministère que dans le cas de la mise en place d'un plan de circulation au préalable.

Je tiens à préciser que la restructuration des transports en commun ne signifie pas seulement une révision des itinéraires, mais la volonté de faire des transports en commun, le transport de "Monsieur tout le monde".

Le plan de circulation doit nous permettre d'installer à bon escient notre nouvelle signalisation lumineuse coordonnée, réglée par ordinateur.

A l'heure actuelle, votre commission de la circulation procède au coup par coup, pour essayer d'améliorer la circulation malgré le nombre toujours croissant de véhicules automobiles.

C'est ainsi que nous avons fait un essai de flèche verte au Butor, cet essai étant concluant, nous en installerons donc une deuxième à l'Allée Bonnier et une troisième au Parc Plaisance. Cet ensemble va certainement améliorer la circulation dans le sens EST-OUEST.

Lors de notre dernière commission, nous avons modifié l'accès à la ville des autocars venant de l'Ouest ; dès la parution de l'arrêté, ils emprunteront la rue Neuve la rue de la Batterie, la rue Charles-Gounod et la rue Labourdonnais dans sa partie comprise entre la rue Charles-Gounod et le Boulevard Joffre - cette partie de la rue Labourdonnais sera donc mise à double sens avec stationnement réservé aux cars sur le côté droit vers la mer. Ils pourront débarquer leurs passagers rue Labourdonnais, ceci évite à un grand nombre de passagers de traverser le carrefour Labourdonnais-Joffre. Cette nouvelle disposition résoudra certainement le problème des embouteillages en particulier le matin, dus aux cars qui stationnent sur le Boulevard Joffre attendant le moment propice pour accéder à la gare routière.

Nous avons à nouveau demandé de rogner les pointes avancées des trottoirs des rues Malartic, Général de Gaulle et l'angle des rues Bouvet et Général de Gaulle.

Les demandes concernant la mise en place de "STOP" ont été rejetées par la commission, les spécialistes se référant à la priorité à droite.

- TAXIS "PRISUNIC"

Une murette sera installée rue des Limites afin de créer un couloir réservé aux taxis, ce qui supprimera les nombreux créneaux effectués par les taxis qui représentent une gêne considérable ^{pour} la circulation dans une rue très passante.

- ROUTE DE LA DIGUE

A la demande des services de police, des bornes hectométriques seront installées. En effet en cas d'accident, les services officiels n'ont aucun point de repère pour les constats.

- CARREFOUR CD 44 - RN2

Le carrefour d'une nationale et d'une départementale pose le problème de son entretien. Il semblerait que l'entretien reste à la charge de l'utilisateur c'est-à-dire la Commune. Nous envisageons donc la pose de barrières afin de respecter les petits espaces verts qui devraient faire l'objet d'un soin particulier.

Les carrefours se trouvant à l'entrée de notre ville devront avoir un air accueillant.

Je vous fais grâce des petits détails sur lesquels la commission s'est prononcée.

Je voudrais apaiser les habitants du Chemin Lorry et de Moufia qui nous ont adressé une lettre nous faisant part de leurs difficultés pour atteindre le CD 44.

Je leur fais part qu'une étude est déjà faite concernant les deux carrefours A l'heure actuelle, nous sommes au stade de l'établissement du devis.

Nous installerons un système à micro-régulation c'est-à-dire que le trafic se réglera par lui-même. Nous espérons pouvoir leur donner satisfaction dans les mois qui viennent.

Afin de rendre l'attente moins pénible, nous verrons avec les services de Police la possibilité de mettre un agent à ces carrefours."

MME FUTHAZAR - La rue Sainte-Marie est fermée pendant la période scolaire.

LE MAIRE - Oui, elle a été fermée à la demande des enseignants.

M. BOYER Eric - Je pense que cette mesure devrait être générale. Il faudrait protéger tous les environnements scolaires.

LE MAIRE - Il est évident qu'on devrait tous les protéger, mais si on les protège tous, on ne circule plus en ville. L'exception s'explique par le fait que cette rue est encore la moins fréquentée et la moins utile dans Saint-Denis, autrement dit si les autres étaient ainsi, on les aurait fermées également.

MME FUTHAZAR - Cela gêne la circulation dans la rue Sainte-Marie.

LE MAIRE - Non, il n'y a pas de gêne vu qu'elle n'est fermée que pendant les heures scolaires.

M. TANDRYA - Il y a beaucoup d'automobilistes qui empruntent les sens interdits.

LE MAIRE - Cela est prévu pour les riverains, en particulier le Palais de Justice et les enseignants.

M. BOYER Bruno - A l'ancienne gare, il y a un problème pour l'aménagement qui a été fait en ce qui concerne les taxis. En effet, le taxi qui entre se trouve bloqué et ne peut plus sortir. Il faudrait peut-être faire une brèche dans la murette qui permettrait à celui que se trouve engagé devant l'ancienne gare de regagner le Boulevard par le côté Ouest.

M. BOURHIS - Si nous procédons ainsi, les taximen seront obligés de refaire des créneaux.

LE MAIRE - Il suffit d'interdire le stationnement devant la gare, ce qui laisse la voie libre, et de ne permettre d'aller à l'intérieur que ceux qui ont à faire.

x

x

x

LE MAIRE présente ensuite au Conseil Municipal, les nouveaux Volontaires à l'Aide Technique :

MM. CHARRITAT (Architecte) - DUPONT (Ingénieur) - COLOMES (Architecte) - MARECHAL (Ingénieur) - DELAUNAY (Informaticien) - D'ACHERY (Juriste).